

COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 17 JUILLET 2023

PAGE 1/3

P.V. n° 2

Président : M. DEMARET

Présents : MM. BOLLATI – CROS – DENIAU – HUS - LEYGE – SICOT - SIMON.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfn.fff.fr, le droit d'examen étant de 110 euros.

POULES REGIONALES JEUNES MASCULINES – SAISON 2023/2024

La commission, depuis le P.V. de la réunion du 10 juillet 2023, a procédé, suite à des demandes de clubs par courriels, à des modifications (en rouge) dans la constitution des poules d'U14 Ligue, sous réserve de validation par le prochain Comité de Ligue :

- E.S. du Fronsadais Football : passage de la poule F à la poule D à la place de l'exempt
- Jeunesse Villenavaise : passage de la poule G à la poule F à la place de l'exempt
- F.C. du Langonnais : passage de la poule J à la poule G à la place de la Jeunesse Villenavaise
- A.S.P.T.T. de Pau : intégration en poule I à la place de l'exempt
- F.C. Gantois : intégration en poule J à la place du F.C. du Langonnais.

U14 LIGUE – PHASE 1 - 98 engagés

POULE A

79. F.C. Bressuire
79. G.J. E.S.V.A.B.B. Nueillaubiers
79. R.C. Parthenay-Viennay
79. Thouars Foot 79
86. S.O. Châtelleraut
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. U.S. Migné-Auxances
86. Stade Poitevin F.C.
86. G.J. V.V. Moulière Chauvigny
Exempt

POULE B

17. E.S. La Rochelle
17. Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C.
17. F.C. Périgny
17. E.S. Tonnacquoise Lussantaise
17. Aunis Avenir F.C.
79. F.C. Chauray
79. A.S. Echiré St-Gelais
79. Chamois Niortais F.C.
79. U.A. Niort St-Florent
79. Avenir 79 F.C.

POULE C

23. E.S. Guérétoise
86. U.E.S. Montmorillon
87. C.S. Feytiat
87. J.A. Isle
87. S.A. Le Palais sur Vienne
87. Limoges Football
87. Aurence-Roussillon F.C.
87. C.A. Rilhac Rancon
87. E.F. du Val de Vienne
Exempt

COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 17 JUILLET 2023

PAGE 2/3

POULE D

16. C.S. Leroy Angoulême
16. U.A. Cognac Football
16. O.F.C. de Ruelle
16. Angoulême Charente F.C.
16. A.S. St-Yrieix
17. E.S. Saintes Football
17. Rochefort F.C.
24. G.J. Beaumont et Dronne
33. F.C. St-André de Cubzac
33. E.S. du Fronsadais Football

POULE G

33. E.S. Ambarésienne
33. E.S. Blanquefortaise
33. U.S. Bouscataise
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. A.S. Taillanaise
33. F.C. Martignas Illac
33. S.A. Mérignacais
33. Pessac F.C.
33. F.C. de St-Médard en Jalles
33. F.C. du Langonnais

POULE E

19. E.S.A. Brive
19. A.S. Jugeals Noailles
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
19. S.S. Ste-Féréole
19. Tulle Football Corrèze
19. G.J. Entente des Vergers Foot 19
24. G.J. Neuvic St-L. G.V. Limens
24. F.C. de Limeuil
24. G.J. Sarlat Montignac
24. Trélissac A.P.F.C.

POULE H

33. C.A. Béglais
33. A.G.J.A. Caudéran
33. S.A.G. Cestas
33. La Brède F.C.
33. Stade Bordelais
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. Stade Pessacais U.C.
33. F.C. des Graves
47. G.J. J.S. Vallée du Lot
47. F.C. Marmande 47

POULE J

33. G.J. F.C. Pays de Gascogne
40. J.A. Dax
40. Stade Montois
40. St-Paul Sports
47. G.J. Boé Agen F.C.
47. F.C. Porte d'Aquitaine 47
64. Pau F.C.
64. F.C. Lescarien
64. G.J. E.B.O.-E.S.P.
64. F.C. Gantois

POULE F

24. Bergerac Périgord F.C.
24. G.J. Chamiers Sanilhac Cours.
33. C.M.O. Bassens
33. A.S.U. St-Jean
33. U.S. Cenon
33. F.C. Libourne
33. U.S. Lormont
33. G.J. Médoc Estuaire
33. F.C. Rive Droite
33. Jeunesse Villenavaise

POULE I

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. J.S. Teichoise
40. Seignosse Capb. Soust. F.C.
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. Aviron Bayonnais
64. Les Croisés St-André Bayonne
64. J.A. Biarritz
64. Arin Luzien
64. A.S. des Eglantins d'Hendaye
64. A.S.P.T.T. de Pau

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Les Secrétaires de séance,
Vincent VALLET
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 18/07/2023 par la Secrétaire générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.